



Pôle pilotage et financement action sociale

CALENDRIER 2023

Les dates à retenir

Sans réponse de votre part dans les délais impartis, nous serons dans l'incapacité de conventionner avec vous et de procéder au paiement des acomptes ou du solde du droit.

CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DES EAJE

- 1^{er} janv. ▶ Renouvellement des conventions
- ▶ Retour des Référentiels nationaux de pièces justificatives (RNPJ)
- 15 fév. Fin de la campagne

CAMPAGNE SOLDES 2022

- 15 fév. Versement des soldes pour toutes les prestations de services
- 15 avr. Fin de la campagne

CAMPAGNE D'ACTUALISATION

- 15 juin Actualisation de juin - Lors de votre déclaration, vous devez indiquer les données réelles du 1 janvier et 30 juin et les données prévisionnelles du 1 juillet au 31 décembre soit 12 mois d'activité.
 - ▶ Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
 - ▶ Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- 15 juil. Fin de la campagne
- 15 sept. Actualisation de septembre - Lors de votre déclaration, vous devez indiquer les données réelles du 1 janvier et 30 septembre et les données prévisionnelles du 1 octobre au 31 décembre soit 12 mois d'activité.
 - ▶ EAJE
 - ▶ ALSH
 - ▶ Aide à domicile (AAD)
 - ▶ Relais petite enfance (RPE)
- 25 nov. Fin de la campagne

CAMPAGNE PRÉVISIONNELLE 2023

- 15 fév. Prestations de service : versement du 1^{er} acompte
 - ▶ EAJE
 - ▶ ALSH
 - ▶ Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
 - ▶ AAD
 - ▶ Médiation familiale
 - ▶ RPE
 - ▶ Lieux d'accueil enfants parents (LAEP)
- Prestations de service : versement d'un acompte de 70 %
 - ▶ Prestations de service Jeunes
 - ▶ Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ)
 - ▶ Espaces rencontre
 - ▶ Foyer jeunes travailleurs
 - ▶ Centres sociaux – animation collective famille
 - ▶ Centres sociaux – animation globale
- 31 mar. Fin de la campagne
- 15 août. Prestations de service : versement du 2^{ème} acompte

